Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports
Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier
Cellule Transport exceptionnel
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur
Tél : 0032 (0)81 77 24 00 - Mail : te@spw.wallonie.be
facebook. : Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

28/01/2025

WATERLOO : N5 : Travaux à partir du 3 février 2025 !

Un chantier débute le lundi 3 févier sur la N5 (Ch. De Bruxelles) entre le carrefour avec la rue René Dewit et celui avec l'allée du Petit Marais.

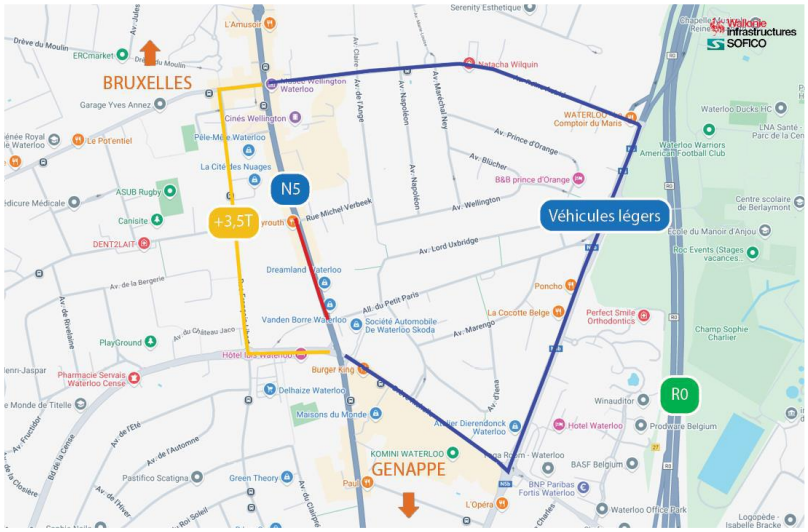

Il nécessite la mise à **sens unique** de la N5 qui ne pourra plus être empruntée que **de Mont-St-Jean vers Bruxelles**.
La largeur pouvant être limitée, le passage dans les travaux nécessite une reconnaissance préalable.

Dans le sens Bruxelles vers Mont-St-Jean, la déviation +3.5T en place, étant donné la largeur disponible et la présence d'ilots directionnels, nécessite une reconnaissance préalable pour s'assurer de la possibilité de passage sans dégât à l'infrastructure.

Pour les transports ne pouvant utiliser cette deviation une autorisation de déviation doit être demandée.

Durée probable : début de juin 2025

Information : SOFICO : https://sofico.org/app/uploads/2025/01/250122-n5-waterloo-cp.pdf